

# PROVINCE de QUÉBEC

## Municipalité de Saint-Adelphe

---

Aux Contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Directeur général de la susdite municipalité, QUE :-**

#### PROJET DE RÈGLEMENT 2022-327

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le projet de règlement 2022-327 concernant le branchement aux services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux dans la municipalité.

Ce projet de règlement a été adopté à une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'âge d'or de l'hôtel de ville, le sixième jour de juin 2022.

L'original de ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture.

Avis de motion le 6 juin 2022.

Adoption du projet de règlement le 6 juin 2022.

DONNÉ à SAINT-ADELPHE, ce 7<sup>e</sup> jour de juin 2022.

Daniel Bacon, Directeur général

---

#### CERTIFICAT de PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à St-Adelphe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le septième jour de juin 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce septième jour de juin 2022.

Signé:

Daniel Bacon, Directeur général